

LOIS

LOI n° 2026-668 du 27 juillet 2026 visant à doter la France d'une stratégie nationale de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires (*rectificatif*)

NOR : SFHX2609544Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juillet 2026, texte n° 2 :

- au 3° et 4° de l'article 2 au lieu de : « sont remplacés par les mots : “n° du visant à doter la France d'une stratégie nationale de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires” », lire : « sont remplacés par les mots : “n° 2026-668 du 27 juillet 2026 visant à doter la France d'une stratégie nationale de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires” » ;
- à la fin des travaux préparatoires ajouter :
 - « *Assemblée nationale* :
 - « Proposition de loi modifiée par le Sénat (n° 2906) ;
 - « Rapport de M. Yannick Neuder, au nom de la commission mixte paritaire (n° 2995) ;
 - « Discussion et adoption le 20 juillet 2026 (TA n° 335). »